

Crémieux le républicain

Par Béatrice PHILIPPE



Quelle était belle la République lorsqu'elle était l'espoir des peuples, qu'elle était généreuse lorsqu'elle ressuscite de ses cendres en février 48 ! Cela mérite bien que nous nous casions sur les bancs étroits de l'école pour écouter le maître.

« Mes chers enfants », dit ce brave homme que j'imagine en blouse grise, « Le gouvernement républicain est le seul bon, le seul juste, le seul de droit divin, c'est le gouvernement que se donne la France aujourd'hui. La République est l'héritière des commandements que Dieu a donnés à Moïse. Aime ton prochain comme toi-même ; ces mots, mes chers enfants, résument parfaitement notre devise républicaine Liberté Egalité Fraternité ».

Cette leçon a été composée en 1848 par Baruch Crémieux, un maître d'école juif, à l'usage de ses petits élèves également juifs. Il sera primé par le gouvernement.

Et la leçon de poursuivre :

« La République, c'est le gouvernement de tous pour tous, le gouvernement qui ne connaît ni races, ni couleurs, ni distinctions »

On conçoit qu'à ce superbe rêve aient adhéré nombre de juifs.

Tout prédestinait Crémieux à être de ce nombre. Fils d'un modeste marchand qui a réussi à s'échapper du Comtat Venaissin où la politique papale faisait régner une discipline antijuive d'un autre âge, Isaac Crémieux est né à Nîmes où son père est amené durant la Révolution à exercer des fonctions municipales, honneur extraordinaire accordé à cette époque à un juif émancipé depuis peu. Lui-même adolescent accède aux études supérieures, ce qui eut été difficilement envisageable sous l'Ancien régime. On comprend que les événements révolutionnaires aient pu être assimilés à une nouvelle sortie d'Égypte et la France, comme phare des nations, à la terre promise.

Jeune garçon, il voue, comme la majorité des adolescents français, un culte à l'empereur. En 1815, Waterloo marque la fin du rêve de gloire et une nouvelle ère commence.

A partir de là, les régimes politiques vont se succéder au cours de ce XIX^{ème} siècle, à une vitesse accélérée : Empire, première Restauration, Cent jours, Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe, II^{ème} République, Empire et enfin III^{ème} République. Est-il possible, sans se renier, d'adhérer de gaité de cœur à tous ces revirements ? Peut-on crier « Vive le Roi » et rêver à la République ? Peut-on prier pour la dynas-

tie, féliciter un monarque et souhaiter sa perte ?

Mais venons-en à notre héros. Avocat, franc-maçon dès sa jeunesse, de tradition républicaine, porté au faite des honneurs par la II^{ème} puis la III^{ème} République, mais, plus pragmatique que l'instituteur villageois, il sait que la forme officielle de l'Etat peut masquer d'autres réalités. Cette remarque que l'historien Michel Winock applique à Madame de Staël aurait pu lui convenir : « la forme républicaine ou monarchiste compte moins que l'équilibre des pouvoirs, l'indépendance de la justice, les droits de l'individu ». Opposant il a souvent critiqué ministres et rois, mais il n'a jamais rêvé d'un quelconque « grand soir ».

A nous Paris ! Comme tant de provinciaux, un jeune et fringant avocat monte dans la capitale. Il y rencontre des juifs actifs dans le mouvement Saint-simonien, qui rêvent de moderniser la société un peu frileuse et étriquée de la Restauration. Il côtoie aussi des journalistes de la gauche modérée, des artistes et rapidement il fait son chemin au sein de la bourgeoisie, tant chrétienne que juive. Tous reconnaissent son talent de juriste et d'orateur. Il se bat sur tous les fronts, condamnant comme il se doit les lois qui entravent la liberté de la presse. Il est capable d'émouvoir tout un prétoire lorsqu'il défend les demi-soldes, c'est-à-dire ces malheureux sous-officiers et officiers bonapartistes qui ne touchent que la moitié de leur solde. Il est capable de soulever témoins, jurés et magistrats dans un mouvement d'enthousiasme et de ferveur lorsque, pour défendre de jeunes républicains, inculpés d'avoir chanté la Marseillaise, chant séditieux sous le règne de Louise XVIII, il entonne à pleins poumons, dans le prétoire, face à tous, cet « hymne de la patrie et de la liberté »... Il ne sera pas poursuivi : le XIX^{ème} aime les avocats et l'opinion tant soit peu libérale l'adule.

La révolution de 1830, confisquée par un cousin des Bourbons, est un échec pour les républicains. En fait le nouveau roi Louis Philippe d'Orléans, bonhomme aux allures simples, suscite de grands espoirs. Il n'est plus le roi de France mais le roi des Français. Franc-maçon, il n'a pas de préjugés religieux et, quelques mois plus tard, la loi Rambuteau prévoit de salarier les ministres du culte des trois religions reconnues (catholique, réformée et israélite), dans un Etat qui n'est pas laïc. C'est là une marque de considération dont les juifs sont justement très fiers. Pourtant il reste un vestige des temps anciens, le serment more judaico, pour lequel Crémieux obtiendra l'abolition, plaçant ainsi les juifs égaux devant la loi.



Députés de la Seine,
membres du gouverne-
ment de défense
nationale
le 4 septembre 1870 –
Photo Eugène Appert
www.bridgemanar.com

Les années s'égrènent, le roi vieillit et se calfeutre dans un immobilisme conservateur, d'où une grogne croissante et un divorce avec les élites. Crémieux est de toutes les réunions, les banquets où on réclame l'élargissement du suffrage censitaire afin de convier plus de français au grand banquet social. Paradoxalement, élu député de la ville de Chinon en 1842, membre éminent des consistoires, il n'a aucune animosité envers les Orléans. Au contraire, il recherche la conciliation et tente, en février 48, de sauver la dynastie en proposant d'instaurer une régence. Ce sera un échec car, en marge de l'opposition politique, une autre contestation gronde, violente, celle d'un peuple aux abois, une République sociale, qui réclame des réformes immédiates. Pour désamorcer la crise, juguler les rouges, un gouvernement de compromis, un peu hétéroclite, est instauré en toute hâte. On y trouve un poète au verbe extraordinaire – Lamartine –, un savant – Arago –, mais surtout des avocats et des journalistes souvent affiliés à la franc-maçonnerie comme Crémieux lui-même. Il est nommé membre de ce gouvernement, puis garde des Sceaux de cette 11ème République éphémère.

Ce démocrate, mais partisan de la légalité assiste, silencieux, aux horribles journées de juin et à l'élection du neveu de Napoléon Ier à la présidence de la République. Le coup d'état qui hisse ce président de la République sur le trône, sous le nom de Napoléon III, marque le glas de ses espoirs. Dès lors, opposant au régime, Crémieux se consacre à sa profession et à son œuvre juive ; pourtant, lorsqu'en 1863, il sort de sa bouderie, il est élu sénateur à Paris.

Mais, hélas, l'histoire tangue et sa nouvelle entrée en scène « républicaine » se produit au cours d'événements tragiques. En 1870, au cours des premiers jours de la guerre franco-allemande, nos troupes sont mises

en déroute et Napoléon III est sommé d'abdiquer. Un gouvernement provisoire devant aboutir à une nouvelle république est instauré et Crémieux, le sage, en fait partie. Paris est encerclé pour défendre la patrie, Crémieux est envoyé à Tours, avec mission d'organiser la défense, en vain.

Pourtant c'est au cours de ces mois calamiteux qu'il produit la pièce maîtresse de son œuvre : le décret qui porte son nom. Sénateur à vie en 1874, admiré de tous, il mourra chargé d'ans et d'honneurs.

A travers ce fil conducteur d'une vie politique, peut-on déceler quelques constantes ?

Patriote avec passion, juif par amour, il est persuadé que sa patrie terrestre et l'Israël de ses pères poursuivent la même quête de justice ; la première et la plus fondamentale justice consiste à accorder du respect à chaque homme parce qu'il est un homme.

Visionnaire, il a compris que l'Etat chargé de protéger les citoyens peut être le plus terrible des despotes. « Non, l'homme n'a pas d'individualité sérieuse quand il n'a plus de droits reconnus. Savez-vous alors la théorie qui prévaut ? C'est que la société est maîtresse de ses individus, c'est elle qui agit, qui fait tout ; en d'autres termes, l'Etat absorbe le citoyen ». C'est pourquoi, en 48, il œuvre pour que ces droits soient garantis par un préambule à la Constitution. Le devoir de l'Etat est d'assurer l'ordre et de protéger ceux qui vivent sur son sol. C'est ainsi qu'au printemps 48, les juifs du Sundgau étant victime d'exactions, Crémieux, ministre de la Justice, soutenu par ses collègues, emploie les grands moyens, sans qu'une goutte de sang ne soit versée. Réaction épidermique d'un juif volant au secours des siens ? Non, mais, pour le garde des Sceaux, les tribluns insultent le pouvoir légal, le pouvoir républicain.

Inconditionnel des droits de l'homme

La seconde mission de l'Etat est de garantir l'égalité de tous à l'accès aux honneurs, aux fonctions électives et autres. La loi portant abolition de l'esclavage dans nos colonies est adoptée dès février 48. Crémieux, Schœlcher et quelques autres en sont les partisans. En réalité, cette loi est l'aboutissement d'un long combat. Dès 1831, le jeune avocat Crémieux demande que les Noirs vivant en métropole jouissent des mêmes droits civils et politiques que les Blancs : « L'égalité entre les hommes n'est pas seulement le premier des droits naturels ». Evoquant ostensiblement sa judéité, il ajoute que « les juifs qui, il n'y a pas si longtemps, ont souffert des mêmes préjugés absurdes, ont pour devoir de tendre la main à ceux qui sont victime des mêmes ostracismes ».

C'est également au nom des droits de l'Homme qu'il intervient avec autant de force lors de la lamentable affaire de Damas, ou encore lors de l'enlèvement du petit Mortara.

Alors qu'il est au pouvoir, certaines de ses propositions sont retirées, en particulier celle concernant le divorce ; l'opinion n'est pas prête et l'Eglise pousse de hauts cris.

Parfois il n'obtient qu'un demi-succès, notamment sur l'abolition de la peine de mort. Membre du gouvernement provisoire, il plaide pour cette cause, mais les parlementaires ne l'aboliront que pour les délits politiques.

Redevenu avocat, il défend à nouveau cette cause et ses arguments ont un ton étonnement religieux : « Le Dieu d'Israël, notre dieu que certains nomment encore le dieu des batailles, notre dieu interdit de tuer. Si vous représentez Dieu qui se venge, vous le faites à l'image de l'homme ; si vous dites à l'homme, ne donne pas la mort à ton semblable, vous faites l'homme à l'image de Dieu ». Une fois encore, le Dieu du Sinaï et la France, mère des Arts, des Armes et des Lois, flambeaux de la civilisation occidentale, sont associés dans un même combat.

Certains de ses actes accomplis pendant les trois mois pendant lesquels il est garde des Sceaux seront en revanche définitifs. Pour défendre la dignité humaine il supprime l'exposition publique des condamnés, la contrainte par corps des faillis et il abolit le serment politique, assouplit les procédures de naturalisation.

Son combat pour l'école républicaine est ardent mais voué à l'échec face à l'obstruction de l'Eglise. Crémieux est juif et franc-maçon mais il a pour intime conviction que les religions ne doivent pas sortir de leur rôle privé et que chaque être, homme ou femme, a droit à l'instruction. C'est dans cette optique qu'il fonde avec quelques amis enthousiastes l'Alliance Israélite Universelle. « Oui, tout comme les petits paysans bretons ou limougeaux, les jeunes juifs de Bagdad, de Sfax ou de Fez doivent être instruits

dans la meilleure des civilisations, celle de la France, tout en ne reniant pas ce qui a fait leur cohésion pendant des siècles... ».

Les juifs d'Algérie

Je ne ferai qu'évoquer le décret qui porte son nom... Notons qu'une fois encore un combat pour les juifs n'est pas le combat des juifs. En réalité la hâte adoptée dans le processus de naturalisation de tous les juifs d'Algérie n'est qu'apparente. Elle avait longuement été murie, depuis 1845, lorsque sont installés les consistoires, date depuis laquelle les juifs, hormis leur statut personnel, dépendaient de la justice française. Au demeurant Napoléon III avait dans ses cartons un projet naturalisant tous les algériens, musulmans, juifs et chrétiens venus d'ailleurs. La guerre de 1870 détruira ce projet. C'est donc Crémieux qui, avec l'appui de ses collègues du gouvernement provisoire, va prendre le décret qui modifiera la vie de 35.000 personnes.

C'est vrai qu'il s'occupe en priorité des juifs, mais ne sont-ils pas les dhimmis, les réprouvés ? Quoi qu'il en soit, en 1874, le vieil homme devra se justifier devant ses pairs et son intervention sera un de ses plus beaux morceaux d'éloquence, car on y sent frémir la sincérité et l'émotion. C'est debout que ses collègues l'applaudiront.

« Ce sont de braves gens que vous avez pour concitoyens, de bons français au nombre de 35.000 que j'ai donné à notre chère patrie au moment où, hélas, elle était dépouillée d'un si grand nombre d'excellents français dans ces départements que nous n'avons pas perdu pour toujours... Si je me glorifie d'avoir donné à la France cette famille nouvelle, ne croyez pas que c'est seulement parce que je suis israélite comme eux... Comment voulez-vous que ce titre de citoyen français ne soit pas, pour les juifs à qui vous l'accordez, la chose la plus grande et la plus magnifique ».

Un républicain idéaliste. « Je pense que c'est cela être républicain : s'investir dans la chose publique, dans le gouvernement de l'Etat et dans l'intérêt de tous »

Un patriote. « Oui, j'ai visité bien des peuples, bien des contrées en Europe, en Asie, en Afrique. Non, rien sous le soleil n'est comparable à notre France », écrit-il dans son ouvrage *Libertés*. Un juif fier des valeurs juives et prêt à s'engager pour les défendre. Un idéaliste persuadé que les valeurs de la France et celles du judaïsme ne font qu'un et qu'elles sont le phare d'une humanité qui se cherche.

Béatrice PHILIPPE

Béatrice Philippe, professeur émérite des universités, historienne et enseignante à l'INALCO, est l'auteur de plusieurs ouvrages et de l'Histoire des Juifs de France, DVD-ROM qui permet de découvrir l'ancienneté de la présence juive en France et son apport au patrimoine national.